الجمهورية الجرّائرية الدّيمقراطية الشّعبية République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique Direction de la Coopération et des Échanges Interuniversitaires Sous-Direction de la Coopération Multilatérale

N°:/D.C.E.I.U/S.D.C.M/2017

Alger, le

27 HARS 2017

Monsieur le Président de la Conférence Régionale des Universités de l'Est

Objet: Candidature au poste de Recteur de l'UNU. P.J: Cinq (05) pages.

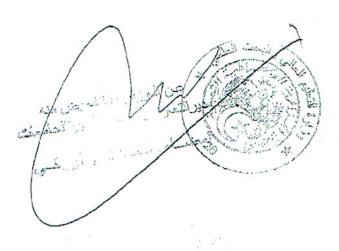
J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, la note par laquelle la Directrice Générale de l'UNESCO informe les Etats membres du lancement du processus de sélection du nouveau Recteur de l'Université des Nations Unies (UNU) et les invite à soumettre des candidatures, de préférence avant la date limite du 22 avril 2017.

La note souligne qu'en conformité avec la Charte de l'UNU, le Conseil de cette Université désignera un Comité de candidatures pour examiner le profil des candidats et proposer une liste de noms pour le poste de Recteur.

Les qualifications requises pour le poste et les dossiers de candidatures, à envoyer dans les délais susmentionnés au Comité des candidatures du Rectorat, doivent comprendre un CV, une liste complète des publications et le formulaire P11 de l'UNU à télécharger sur le lien :

https://unu.edu/about/unu-services/hr/applying-for-a-position#files

A ce sujet, je vous saurais gré des dispositions que vous voudrez bien prendre en vue d'assurer une large diffusion de cette annonce auprès des établissements universitaires de la région Est.



CON THE CHITE TIME HOD

2 2/6

17/03 2017 14:51 FAX

U ALB UNESCO

* TEANOMINGTONS

Z1002/008



United Netons Ecucational, Scientific and Cultural Organization

Organisation
Ups Nations Unies
pour l'éducation.
Is solence at its sylture

Organización do los Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura

Фрганирация
Объединенных поцию по
вспросом образования,
науки и культуры

منظمة الأمم للمنهدة للنربية والعلم والثقافة

> 联合国教育、 科学及文化组织

La Directrice générale

À tous les Délégués permanents et Observateurs auprès de l'UNESCO

1 5 MARS 2017

Ref.:

DG/2/17/2019

Sulet:

Nomination pour le poste du Recteur de l'Université des Nations

Unles (UNU)

Madame la Délégué permanente, Monsieur le Délégué permanent,

Par la présente, je souhaite vous informer que le processus d'identification d'un recteur de l'Université des Nations Unies (UNU) a été engagé. Comme vous le savez, le premier mandat de cinq ans de l'actuel recteur, Monsieur David M. Matone (Canada), prendra fin le 28 février 2018.

Conformément aux procédures adoptées par le Conseil de l'UNU, nous entamons maintenant le processus de sélection du recteur, de façon à ce que la nomination puisse être annoncée officiellement avant la fin du premier mandat du recteur en place. Une nomination en temps opportun permettreit aussi au recteur désigné de se famillariser sivec le mandat et les programmes de l'Université.

En conformité avec l'article V, paragraphe 1, de la Charte de l'Université (copie jointe), le Conseil de l'UNU désignare un Comité des candidatures pour examiner le profil des candidate et proposer une liste de noms pour le poste de recteur.

Comme précédemment, les États membres de l'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO, ainsi que les organisations intergouvernementales et non gouvernementales appropriées, sont invités à proposer des candidats.

L'article V, paragraphe 2, de la Charle de l'Université dispose que le Recteur est nommé normalement pour cinq ans et que son mandat peut être renouvelé pour une deuxième période de cinq ans. L'article V, paragraphe 3, décrit les fonctions et les responsabilités du Recteur, dont les émoluments et les allocations équivalent à ceux d'un Socrétaire pénéral adjoint dans le système des Nations Unies.

17703 2017 14.51 PAX

. c. a. - March a capable time mate

COCCERT ALK O

- TRAKSKISTIONS

B :08/00:

J 375

Les candidats au poste de Recteur de l'Université des Nations Unies doivent avoir une expérience de la gostion d'une institution académique ou de recherche, associée à une expérience à l'International arrei que de la coopération scientifique au niveau international. Les candidats doivent démontrer une compréhension des défis contemporains en matière de développement et de décision politique, et doivent posséder une expérience dans la traduction de la recherche pour les communautés politiques. Ils doivent aussi avoir fait leurs preuves an matière de mobilisation de fonds.

Los candidats doivent jouir d'une réputation internationale et adhérer aux principes et idéaux des Nations Unies, Chaque candidat doit aussi être capable de nouer et de maintenir des ilens étroits de coopération, étant donné que l'Université travaille avec des individus et gouvernements très divers, ainsi qu'avec des établissements de recherche et de formation dans le monde entier. Comme vous le savez, l'UNESCO promout l'égalité des genres ; les candidatures féminines sont donc particulièrement encouragées.

ue vous serais reconnaissante de bien vouloir faire connaître le nom du candidat que vous proposez à ce poste dans les meilleurs délais, et au plus tard le 22 avril 2017.

Tous les dossière de candidature doivent comprendre un curriculum vitae, une ilste de publications complète et une fiche d'alstorique personnel de l'Université des Nations Unics (fermulaire P11), téléchargeable ici : https://unu.edu/about/unu-services/hr/applying-for-a-position#files.

Les dossiers de candidatures doivent être anvoyés au Comité des candidatures du Rectorat à rectorship@unu.edu. Les dossiers de candidature peuvent aussi être envoyés par courrier à l'adresse suivante :

UNU Rectorship Nominating Committee United Nations University 5-53-70 Jingumae, Shibuya-ku, Tokyo 150-8925, Japon

Pour les candidatures envoyées par courriel postal, la dato d'affranchissement sera importante pour définir la recevabilité.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies envole une lettre similaire aux États membres de l'Organisation des Nations Unies.

de vous pris d'agréer, Madame la Déléguée permanente, Monsieur le Délégué permanent, les assurances de ma haute considération.

Irina Bokova

Encs: 1

FROM:

PHONE NO. :

MAR. 27 2017 10:37AM P4

... 270

17/09 2017 19 51 FAX

O ALS INFSS

TRANSMIRITATIONS
 TRANSMIRITATIONS

L'Université des Nations Unies

Charte de l'Université

L'Université des Nations Unies 25th Floor, Torc Seimel Euliding 15-1; Shibuya 2-chama, Shibuya-ku, Tokyo 155, Japon TEL (03) 499-2811

F002-17 - 77

-1/10

17/03 2017 14 61 514

17:40 DEC - 1

D aliG UNESCO

TRAMSWIDERIGHT WitchEurope

b) Adopta les statuts nécessaires à la mise en application de la présente Charte;

- c) Décide de la création ou de l'indorporation des ventres et programmes de recherche et de formation qui constituent l'ansemble de l'Université dans les pays dévaloppés ou en développement, on fixent les règles de leur fonctionnement, soit de sa propre autdrité en cas de création, soit par voie d'accord en ces d'incorporation;
 - d) Examine et approuve le programme de travell et adopte le budget de l'Université sur le base des propositions que lui soumet le Recteur;
 - a) Exemine les rapports que lui soumet la Recteur sur les activités de l'Université et l'exécution de ses plans de travail:
 - f) Donné des directives et prend des mesures dans la cadre de la présente Charte:
 - g) Pormule toutes recommandations qui lui semblent nécessaires ou souhaitables pour essurer le bon fonctionnement de l'Université:
 - h) Présente, par l'entramise du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Directeur général de l'UNESCO, un repport annuel sur l'activité de l'Univarsité à l'Assamblée génétale, au Consell économique et social et au Corsell exécutif de l'UNESCO;
 - Cree tout preone subsidiaire qu'il juge nécessaire.
- 5. Le Consell se réunit en session ordinaire au moins une fois par an, sur convocation du Recteur. Il élit son président et les autres membres de son bureau et adopte un règlement intérieur, y compris des procé-

dures lui permettantide se réunir au bescin en session extraordinàire.

- 6. Le Conseil étudie les méthodes de financement de l'Université afin d'essurer le bonne marche et la continuité de ses travaux futurs et son autonomie dans le cacre de l'Organisation des Nations Unites. Il examine aussi les divers types d'arrangements en vertu desquels des établissements et des partiquillers pourraisant être associés aux travaux de l'Université, et les conditions è remplir par ces établissements et des partiquillers afin d'assurer le maintien du plus haut niveau académique.
- 7. Le Conseil accorde aux centres et programmes de racharche et de formation, particulièrement à caux des pays en dévoloprement, des ressources suffisantes pour que le personnel universitaire, le matériel et les conditions de travell pour le recharche et la formation y soient du niveau le plut élavé.

ARTICLEV

Recteur de l'Université

1. Le Recteur de l'Université est nominé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies conformément à la procédure ci-après. Le Conseil désigne son Président et deux autres de ses membres pour sièger dans un Comité des candidatures, dont le Sacrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de l'UNESCO nomment chacun un membre. Le Comité des candidatures dresse une liste d'eu moins trois noms et d'au maximum cinq noms, disposés par ordre alphabétique, qui est soumise au Conseil. Le Conseil peut approuver la liste proposée ou la retourner au Comité des candidatures. Quand le Conseil des candidatures cand

17/08 2017 14 52 FAR

0 A.G UNESCO

* TRANSMISSIONS

@ C08/C08

2 51/ 5

sell e approuvé la liste, il le transmet au Secrétaire général, de l'Organisation des Nations Unies et au Directeur Général de l'UNESCO. Le Secrétaire général, après avoir consulté le Directeur général et obtenu son, accord, nomme recteur un des candidats.

- 2. Le Recteur est nommé normalement pour cinq ans; son mandat peut être renouvelé pour une deuxième période de cinq ans. Les conditions de service du Recteur sont déterminées par le Conseil en consultation avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
- 3. Le Recteur est le principal fonctionnaire académique et administratif de l'Université; îl a la responsabilité générale de la direction, de l'organisation, de l'administration et des programmes de l'Université, conformément aux politiques et aux critères généraux fixés par le Conseil. Le Recteur est notamment chargé:
 - a) De présenter su Consail, pour examen et approbation, le plan de travail et le projet de budget de l'Université;
 - b) De diriger les activités liées à l'exécution des programmes de recherche et de formation et d'autoriser les dépenses prévues au budget approuvé par le Consall;
- c) De nommer le personnel de l'Université conformément aux dispositions des paragraphes 6 et 7 de l'article VIII cidessous, en suivent les procédures approuvées par le Consell, de manière à garantir la plus haute qualité intellectuelle et morale de ce personnel!
 - d) De diriger le personnel de l'Université:
 - B) De créer les organes consultatifs qui

pourront étre nécessaires, comprenant, le cas échéent, des représentents des organes et institutions des Nations Unies intéresses, ainsi que des organismes publics et privés qui portent un intérêt particulier aux activités de l'Université:

- f) De passer des accords avec les gouvernements et les organisations internationales ou nationales, publiques ou privées, en vue de la fourniture réciproque de services en rapport avec les activités de l'Université;
- g) Après consultation du Président du Consoil et sous réserve des dispositions de l'article (X cl-dessous, d'accepter, au nom de l'Université, des contributions volontaires et des dons destinés à l'Université et émanant de gouvernements, d'organisations internationales ou nationales, de fondations ou d'autres sources non gouvernementales, à toutes les fins liées aux activités de l'Université;
- h) De coordonner l'antemble des programmes de recharche et de formation de l'Université avec les activités de l'Orgenisation des Nations Uniès et de ses institutions et, dans toute la masure possible, avec les programmes de recherche de la communauté mondiale des savants:
- De randre compte su Conseil, conformément su règlement intérieur, des activités de l'Université et de l'axécution de ses plans de travail;
- Da fournir su Conseil les services nécessaires.

ARTICLE VI Centre de l'Université

Le Centre de l'Université elde le Recteur

11